

L'UNIPSO RÉAFFIRME SES FONDAMENTAUX

NOTRE MODÈLE DE CONCERTATION SOCIALE À GARANTIR !

L'UNIPSO, organisation patronale représentant les entreprises du secteur à profit social, souhaite rappeler l'importance d'un modèle social fort et d'une concertation sociale efficiente.

Les organisations représentatives des entreprises (employeurs) du secteur à profit social sont des interlocuteurs responsables qui connaissent la réalité de terrain et peuvent se placer à un niveau où des arbitrages et des complémentarités sont nécessaires.

Le secteur doit être impliqué aux côtés des gouvernements pour élaborer des politiques et des stratégies publiques ambitieuses, durables et articulées aux véritables besoins sociétaux.

L'émergence de mouvements sociaux parallèles à ceux de la société civile, si elle se justifie, ne doit pas remettre en cause la concertation sociale. Au nom de l'écoute attentive de l'expression citoyenne, le pouvoir politique ne doit pas privilégier la consultation à la véritable concertation avec les acteurs reconnus. Le dialogue social ne doit pas se diluer uniquement en dialogue civil.

"La Charte ne porte pas préjudice au modèle de concertation sociale actuel. Si la Charte a un impact sur ce modèle, il ne peut être que positif, notamment à travers un encouragement des associations à entretenir le dialogue social interne mais aussi en systématisant le modèle de négociation tripartite dans les secteurs subventionnés".¹

UNE TRANSITION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE

Il n'y aura pas de transition environnementale sans une réflexion profonde sur ce que l'on veut comme modèle de société. Ecologie et cohésion sociale sont intimement liées. La transition devra miser sur les aspects sociaux, la cohésion sociale, la solidarité et l'inclusion de tous dans les milieux de vie. Le secteur à profit social est acteur de cette transition sociale, environnementale et solidaire à visée sociétale. Le secteur apporte déjà aujourd'hui des pistes par ses valeurs, les innovations sociales, son ancrage territorial et la création de liens.

UN MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE À PRÉSERVER

En Belgique, la réussite économique et l'efficacité des mécanismes sociaux sont le fruit d'un modèle qui les associe plutôt que de les opposer. La rentabilité économique et le progrès social sont compatibles et complémentaires. Une politique œuvrant au bien-être de la population et veillant à la protection sociale de la région est le corollaire indispensable au développement de l'économie et de l'emploi en Wallonie. Dans cet esprit, une logique d'investissement social efficace et pérenne, notamment dans la santé, l'action sociale, la lutte contre l'exclusion et les inégalités, est indispensable dans le cadre d'un redressement régional.

LA FORCE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL À RÉAFFIRMER

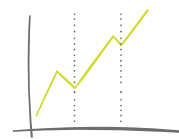
Le secteur à profit social fait partie intégrante du paysage et des échanges socio-économiques. Regroupant les services sanitaires, sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, il répond à des besoins sociétaux. Il contribue, comme toute autre activité économique, à la richesse nationale de par sa

¹ Extrait du préambule de la Charte associative

création d'emplois, ses investissements en infrastructures, sa demande de services. Le secteur apporte une réponse adaptée aux limites du marché ou du "tout à l'Etat" dans la production de services d'aide aux personnes. Il présente des garanties de qualité et d'accessibilité que n'offre pas une approche strictement marchande.



1^{er} SECTEUR CRÉATEUR D'EMPLOIS
avec près de 16.000 nouveaux emplois
entre 2012 et 2016



Un TAUX DE CROISSANCE MOYEN
de la valeur ajoutée qui va TRIPLER
entre 2017 et 2023

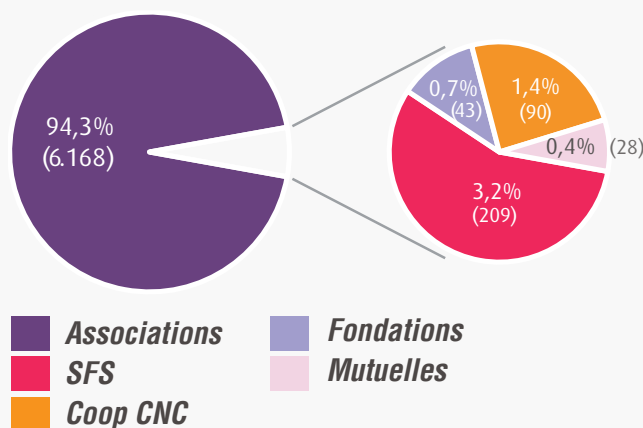
Le secteur, par définition, représente une grande part de l'emploi actuel et en devenir au vu de la demande de services sans cesse croissante, de sa raison d'être et par sa nature non délocalisable. Il répond aussi et surtout à des enjeux collectifs importants en termes de cohésion sociale (création de lien social, éducation, intégration de personnes défavorisées, etc.), de santé publique (prévention, lutte contre la pauvreté, etc.), de développement local (revitalisation de quartiers) et de fonctionnement du marché du travail (réduction du chômage, conciliation entre vie privée et travail, etc.). Tout en rencontrant des besoins précis et personnalisables, le secteur engendre des bénéfices pour la collectivité. Il représente une plus-value importante pour l'ensemble de la société par, notamment, le développement harmonieux de la qualité de vie, l'accès pour tous à la santé et à l'information socio-sanitaire et la concrétisation de l'égalité des chances en matières d'emploi et d'insertion sociale.

Il est l'un des piliers de la **cohésion sociale** et de la **solidarité** en Wallonie.

LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL REPRÉSENTE 95% DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le secteur à profit social (et les associations non marchandes qui en font partie) représente la grande majorité de l'économie sociale et solidaire. À côté des coopératives ou des sociétés à finalité sociale, les associations sont le lieu privilégié de l'entrepreneuriat social et de l'innovation.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE PAR FORME JURIDIQUE EN WALLONIE



L'économie sociale est constituée de 5 TYPES D'ENTREPRISES : les associations (asbl, aisbl et association de fait) qui représentent 95% des entreprises, les sociétés à finalité sociale (srl à fs, sa à fs, sprl à fs, etc.) (2%), les coopératives agréées pour le CNC (y compris celles ayant également adopté la finalité sociale) (1%), les fondations (1%) et les mutuelles (moins de 1%).